

**Avenant n° 1 au Protocole d'Accord du 06 avril 2016  
intervenu entre les Communautés de Walikale et la  
Société ALPHAMIN BISIE MINING SA**

**Entre :**

Les Communautés de Walikale, assistées et encadrées par les élus provinciaux et nationaux, d'une part ;

**ET**

La Société ALPHAMIN BISIE MINING SA, représentée par Monsieur Aimé HERADI Responsable du volet Développement et Relations Communautaires, porteur d'une procuration, d'autre part;

Vu le Protocole d'Accord signé à Walikale le 06 avril 2016 entre les Communautés de Walikale et la Société ALPHAMIN BISIE MINING SA ;

Vu la lettre n°RDC/AN/Q/E/MM/ABM/173/2016 du 18 avril 2016 de l'Honorable Questeure de l'Assemblée nationale transmettant à Monsieur le Ministre des Mines un document en six pages, intitulé "Analyse du Protocole d'accord entre les Communautés de Walikale dans la Province du Nord-Kivu et la Société ALPHAMIN BISIE MINING SA" ;

Vu la lettre n°CAB/MIN/MINES/01/06 88/2016 du 03 mai 2016 adressée à la Questeure de l'Assemblée nationale l'Honorable Elysée MUNEMBWE, Députée nationale, élue de la circonscription électorale de Walikale, initiant une harmonisation des points de vue exprimés par toutes les parties prenantes audit protocole ;

Vu la lettre n° CAB.MIN/MINES/01/0752/2016 du 10 mai 2016 invitant toutes les parties signataires du Protocole d'accord à la réunion d'harmonisation fixée à la date du 09 juin 2016 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 09 juin 2016 tenue à Kinshasa, au Cabinet du Ministre des Mines situé sur le Boulevard du 30 juin, Place Royal, Bâtiment administratif du Gouvernement, Commune de la Gombe ;

Considérant la recommandation formulée par toutes les parties concernées par l'application dudit protocole et consistant à favoriser des

séances en vue d'aplanir les divergences avant la grande réunion d'adoption d'amendements tels que proposés et ce, sous la médiation de Monsieur le Ministre des Mines ;

Considérant les grandes options levées au cours de deux séances de travail organisées dans les Communes de Lingwala et Bandalungwa entre tous les ressortissants du Territoire de Walikale vivant à Kinshasa, en ce compris les signataires dudit Protocole d'accord ;

Considérant la réunion de rapprochement des points de vue tenue ce vendredi 10 juin 2016 au Palais du Peuple, au Cabinet de l'Honorable Questeure de l'Assemblée nationale entre la Société ALPHAMIN BISIE MINING SA et les délégués des Communautés de Walikale, en présence des experts du Ministère des Mines ;

Convienent ce qui suit :

**Article 1.** Aux termes de la présente annexe, il faut entendre par :

- a. **ALPHAMIN BISIE MINING SA, ABM** en sigle : la Société partenaire des Populations de Walikale, immatriculée au RCCM 14-B-0095 TRICOM GOMA, Identification : 5-9-N43715B.  
Siege Social : Goma, Nord Kivu, 372/10 Avenue du Lac, Quartier Himbi ;
- b. **Bisie Tin Project** : le Projet que développe Alphamin Bisie Mining SA sur le site d'exploitation de Bisie en Territoire de Walikale ;
- c. **Mpama Bisie** : la colline qui a été le lieu de la recherche minéralogique. Il est constitué de Mpama Nord et Mpama Sud.

**Article 2 :** Aux fins de constituer une documentation suffisante, les parties convienent que la Société ALPHAMIN BISIE MINING SA s'engage :

- A rendre disponible, dans le meilleur délai, les plans locaux de développement se rapportant à l'aire impacté par son exploitation. Ces plans sont en élaboration par les experts locaux formés par ABM SA ;
- Rendre disponible ses Statuts ;

- Rendre disponible les copies de ses 5 Permis de Recherche ainsi que de son Permis d'Exploitation ;
- Mettre à la disposition de Populations de Walikale une copie des Etudes d'Impact Environnemental ainsi que le Plan de Gestion Environnementale du Projet.

**Article 3 :** Les parties s'accordent sur les grandes lignes qui suivent enternes d'actions en exécution du Protocole d'Accord du 06 avril 2016 :

- a. La construction des infrastructures sociales de base dans le domaine de la santé, de l'éducation, des routes, etc.
- b. La construction des infrastructures d'adduction en eau potable ainsi qu'en énergie électrique ;
- c. La réhabilitation des routes ;
- d. Appui dans le secteur agropastoral et des activités génératrices de revenu.

Toutes les parties sont d'accord sur ces grandes lignes et conviennent qu'elles soient prises en compte par les différents plans locaux de développement en cours d'élaboration.

Ces grandes lignes constituent l'ossature du Cahier des Charges détaillées à valider et signer endéans trois mois.

**Article 4 :** Les deux parties conviennent de créer un fonds de développement communautaire appelé Alliance LOWA, Asbl, dont la gestion et le fonctionnement seront précisés dans les Statuts et le Règlement intérieur.

Toutefois, les Communautés de Walikale assureront le contrôle, le suivi et l'évaluation de la réalisation du Cahier des Charges.

**Article 5 :** Les parties s'accordent sur la pertinence et le contenu des annexes présentés et élaborés par les signataires du Protocole d'Accord en réponse aux préoccupations pertinentes des Députés nationaux élus du Territoire de Walikale.

**Article 6 :** Les parties déclarent que le présent avenant fait partie intégrante du Protocole d'Accord du 06 avril 2016.

**Article 7 :** Les parties s'engagent à remplir leurs obligations de bonne foi et à régler tout contentieux selon l'esprit de l'article 12 du Protocole d'Accord du 06 avril 2016.

**Fait à Kinshasa, le 11 Juin 2016, en 8 exemplaires valant tous originaux.**

## **LES SIGNATAIRES :**

*Pour les Communautés de Walikale:*

Président de BUNAKIMA

**TWAHA MIZABA**

Président de Lusu-Bakano

**MUNEMBWE KIBAYA Jean-Pierre**

Représentant de la Communauté Komo

**BIKINDE ELIBA Himly**

Chef de Secteur des Wanyanga

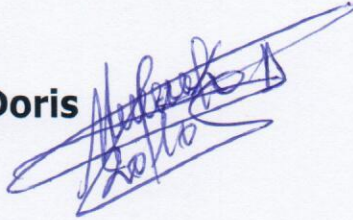
**MWAMI KIROBA MULENGEZI**

Chef de Secteur des BAKANO

**KATINDI LWAMIANGO Aïdjo**

Chef de Groupement Wassa

**MWAMI KILIMA THABU Doris**



Chef de Groupement Utunda

**MAKANYAKA MUTIA**

Représentant du Clan BANGANDULA

**RAMAZANI KOKOLI**

**SAFARI AKUDALA**



**MARIE AUGUSTINE MUTOKOTOKO**



**MARCELINE MUTOKOTOKO**

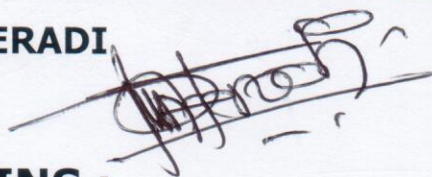


**MOKE MABISI**



Pour la société ALPHAMIN BISIE MINING SA :

**Aimé HERADI**

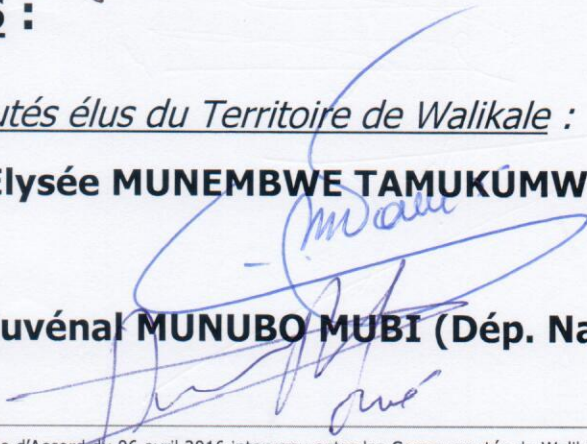


**TEMOINS :**

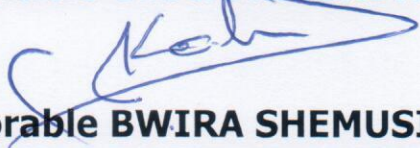
Pour les Députés élus du Territoire de Walikale :

**Honorable Elysée MUNEMBWE TAMUKÚMWE (Dép. Nat)**

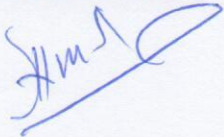
**Honorable Juvénal MUNUBO MUBI (Dép. Nat)**



**Honorable Gilbert KALINDA (Dép. Prov.)**



**Honorable BWIRA SHEMUSIMIWA (Dép. Prov.)**

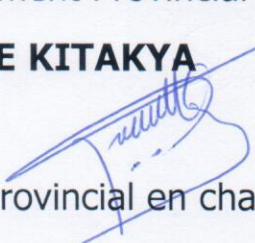


**Honorable ELIBA OMBA (Dép. Prov.)**



Gouvernement Provincial du Nord-Kivu :

**ANSELME KITAKYA**



Ministre Provincial en charge des Mines

Territoire de Walikale

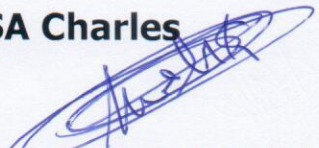
**Madame Marie-Claire BANGWENE MWAVITA**



Administrateur du Territoire de Walikale

Société Civile de Walikale

**KISA Charles**



Président de la Société Civile de Walikale